

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE NTUI

\*\*\*\*\*





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

**AUTORITE CONTRACTANTE : PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM**

AVIS D'APPELS D'OFFRES N°001, 002,003/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2025 DU 07 AVRIL 2024 ET N°004, 005,006/AONO/J11/SAEF/CDPMP-MK/2025 DU 08 AVRIL 2025.

**ADDITIF N°01**

PORTANT CORRECTION D'IRREGULARITES CONSTATEES DANS LES DAO SUSVISES

Irrégularités	Au lieu de	Lire plutôt
<b>Caution de soumission</b>	Les indications existantes dans cette rubrique	Outre les indications existantes, tenir compte du fait que Ledit cautionnement provisoire devra être timbrée et accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (DAO N°01,02,03,04,05 et 06).
<b>Mode de soumission</b>		Le mode de soumission est Hors Ligne (DAO N°02, 03, 04,05)
<b>Critères éliminatoires</b>	<p>Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses, documents falsifiés ou scannés et pièces non authentiques</p> <p>-Les indications existantes dans cette rubrique dans l'AAO et le RPAO</p>	<p>Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses (DAO N°01, 02,05 et 06)</p> <p>Outre les indications existantes, tenir compte du fait que font partie des critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la possession en propre ou en location du matériel minimum</li> <li>- la charte d'intégrité</li> <li>- la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées (DAO N°01, 02, 03, 04,05 et 06)</li> </ul>
	<p>e) dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces ou l'un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Note d'organisation et méthodologie</li> <li>➤ Une capacité financière ou une ligne de crédit d'au moins Quinze millions (15 000 000) de francs CFA (DAO N°02)</li> </ul>	<p>e) dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces ou l'un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Note d'organisation et méthodologie (DAO N°02)</li> </ul>

<b>Destinataires des copies des ordres de service</b>	Article 8 : Ordre de service Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit : 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux, est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant, avec copie à l'ingénieur du marché, à l'organisme payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant	Article 8 : Ordre de service Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit : 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux, est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant, avec copie au DDMINMAP/MK, à l'organisme chargé de la régulation, à l'ingénieur du marché, à l'organisme payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant (DAO N°01, 02, 03, 04, 05 et 06)
<b>Visa du décompte général et définitif (Article 26)</b>	Ce qui existe	26.3. La transmission du décompte Général et définitif à l'organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du DDMINMAP/MK pour cela une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis (DAO N°01, 03, 04, 05 et 06)
<b>Commission de réception</b>	Membres :- Cocontractant	Invite : Cocontractant (DAO N°01, 02, 03, 04 et 05)
<b>Nombre d'exemplaires de marché à éditer (Article 50 du CCAP)</b>	Quinze (15) exemplaires du Présent marché » seront édités par les soins du cocontractant et fournis à l'Ingénieur	Vingt (20) exemplaires du Présent marché » seront édités par les soins du cocontractant et fournis à l'Ingénieur (DAO N°01, 02, 03, 04, 05 et 06)
<b>Destinataire des recours en phase d'ouverture des plis et à l'attribution (RGAO Article 25)</b>	25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'Autorité Contractante avec copie à l'Organisme chargé de la régulation des marchés Publics et au Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics.....(DAO N°02, 03,04 et 05)	25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'Autorité Contractante avec copie au Comité chargé de l'examen des Recours et au Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics.....(DAO N°02, 03,04 et 05)
<b>Delai de signature du marché à compter de la date de reception du projet de marché (Article 38)</b>	Sept (07) Jours à compter de la date de réception du projet de marché souscrit par l'attributaire (DAO N°02, 03, 04 et 05)	Cinq (05) Jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché souscrit par l'attributaire (DAO N°02, 03, 04 et 05)
<b>Adoption du projet du marché</b>		Sans objet (DAO N°02, 03, 04, 05)

<b>Structuration du RPAO, du CCAP et du CCTP</b>	Ce qui existe	Prendre en considération les canevas prévus par les DTAO Types (DAO N°02)
<b>Formulaires types</b>	Ce qui existe	Prendre en considération les formulaires insérés dans les DTAO Types (DAO N°02, 03, 04 et 05)
<b>Liste des banques et compagnies d'assurances agréées et habilitées à émettre des cautions</b>	Celle qui existe	Prendre en considération la liste actualisée par le MINFI en 2025

